

Appel à Projets 2017 De la Fondation de la Mutuelle Générale

Thème « Les Technologies au Service des personnes atteintes de Maladies Neuro Dégénératives »

CONTEXTE ET OPPORTUNITE

Ces dernières décennies ont été marquées par une prise de conscience collective du défi sociétal majeur que représentent les maladies neurodégénératives. Aujourd'hui, en France, plus de 850 000 personnes sont touchées par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée, plus de 150 000 sont touchées par la maladie de Parkinson et plus de 85 000 par la sclérose en plaques.

La prévalence de plus d'un million de personnes malades en France et la gravité de l'impact de ces maladies sur la qualité de vie des personnes malades et de leurs aidants imposent **une mobilisation importante dans les domaines de la recherche, du soin et de l'accompagnement.**

Après trois plans dédiés à la maladie d'Alzheimer, première maladie neurodégénérative en France, le plan s'est étendu à l'ensemble des maladies neurodégénératives en 2014. Les pouvoirs publics se sont attachés à faire évoluer l'organisation du système de santé pour mieux répondre aux besoins de soins et d'accompagnement des personnes atteintes de troubles cognitifs et moteurs.

Ce changement de modèle organisationnel peut s'appuyer sur les opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication (TIC) développées par l'acteur industriel. Depuis quelques années, des solutions technologiques émergent au sein des filières de prise en charge qui ont un impact sur les pratiques des professionnels. Ces solutions **permettent d'envisager des dispositifs innovants qui aident les personnes atteintes de troubles cognitifs et moteurs à rester autonomes le plus longtemps possible.** Télésurveillance, télémédecine, domotique, robotique ou objets connectés apparaissent comme autant de solutions pour aider à vivre mieux et plus longtemps chez soi.

La Mutuelle Générale a décidé de soutenir **les avancées en faveur de l'autonomie des personnes atteintes de maladies neurodégénératives.** C'est la vocation de la Fondation qu'elle a créée en février 2014, sous égide de la Fondation de l'Avenir. Ses missions s'articulent autour des axes suivants :

- Développer la recherche en faveur de l'autonomie des personnes atteintes de maladies neurodégénératives.
- Expérimenter des dispositifs innovants d'accompagnement des patients et de leur entourage s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication en lien avec les professions et institutions de santé.
- Favoriser les collaborations entre les acteurs et les chercheurs du domaine de l'ingénierie, de la santé et des sciences humaines concernés par ces nouvelles technologies et leur impact médical et sociétal.

OBJECTIF

Cet appel à projets a pour objectif d'identifier et encourager des solutions innovantes qui permettent d'améliorer la santé et l'autonomie des personnes atteintes de maladies neurodégénératives.

Pour 2017, la Fondation de La Mutuelle Générale apportera son soutien sur les thèmes suivants :

Thème 1 : le suivi et l'accompagnement du malade et des aidants familiaux et professionnels au domicile. Il s'agit de soutenir des solutions qui assurent le maintien de l'autonomie au domicile de la personne le plus longtemps possible, dans des conditions de bien-être optimal et de sécurité.

Thème 2 : l'innovation de nouvelles pratiques des professionnels (socio médicales,...) ou dispositifs d'accompagnement au sein des organisations de santé (*exemples : plate-forme collaborative, formation, éducation thérapeutique...*). Les technologies ont un impact sur les pratiques et les organisations. Il s'agit de s'intéresser aux solutions développées aujourd'hui qui modifie ces pratiques durablement en faveur des malades atteints de maladies neurodégénératives.

TYPE DE SOUTIEN DE LA FONDATION DE LA MUTUELLE GENERALE

- un soutien financier de 18 mois ;
- une participation à la valorisation des résultats.

CRITERES D'ELIGIBILITE / BENEFICIAIRES

Cet appel à Projets est ouvert aux :

- Entreprises et Start up du secteur numérique ;
- Etablissements de santé type Soins de Suite et réadaptation (SSR), de Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO), CHU, Maison de Santé, EHPAD... ;
- Sociétés savantes, laboratoires (scientifiques, sociologiques), associations (living lab)...

Les instances scientifiques et décisionnelles seront particulièrement attentives aux collaborations entre Start/up ou entreprise du secteur numérique et les laboratoires. Les projets soumis devront être en phase de recherche et développement avancée et présenter un potentiel de succès important auprès des utilisateurs. Incrémentale ou de rupture, l'innovation devra nécessairement s'inscrire dans une perspective applicative

CONDITIONS DE REPONSE DE L'APPEL A PROJETS

Les dossiers de candidature doivent comporter :

- Un résumé du projet ;
- Des éléments d'information sur le contexte et/ou justificatif et/ou problématique du projet (revue de littérature, bibliographie, étude de marché) ;
- Le caractère innovant du projet ;
- Une description du dispositif technologique et/ou de la solution e-santé et/ou du service proposé ;
- Une présentation des modalités de réalisation et de la méthodologie d'évaluation du dispositif proposé ;
- une présentation des acteurs du projet, de leur articulation et leur mode de travail collaboratif ;
- Une description du bénéfice et de l'impact de la solution sur l'autonomie de la personne, le positionnement des aidants et/ou l'évolution des pratiques des professionnels ;
- Des éléments sur les perspectives d'évolution et de pérennisation ;
- un budget détaillé.

PROCEDURES DE SELECTION

La sélection des dossiers est réalisée sur la base des avis rendus par une commission scientifique après avis de deux experts indépendants

CRITERES DE SELECTION

- Utilité du projet (réponse à un réel besoin, justifiable sur des fondements scientifiques et/ou économiques) ;
- Caractère innovant (produit ou dispositif proposé n'existe pas sur un marché et/ou induit un changement dans la prise en charge) ;
- Crédibilité (capacité à réunir l'ensemble des conditions et moyens nécessaires à la réussite du projet) ;
- Capacité à démontrer le bénéfice (apport en termes d'amélioration de la santé et/ou de l'autonomie) ;
- Viabilité (le projet doit garantir sa pérennité et proposer des perspectives d'évolution).

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Contractualisation sous la forme d'une convention, signée par la Fondation de la Mutuelle Générale et l'entreprise ou l'organisme retenu sur la base du budget détaillé.

CALENDRIER PROVISOIRE

ETAPE 1	Construction du cahier des charges avec le comité scientifique	16 Mai 2017
ETAPE 2	Validation du cahier des charges par le comité de gestion	13 Juin 2017
ETAPE 3	Lancement de l'appel à projets	19 Juin 2017
ETAPE 4	Réception des candidatures	1^{er} septembre 2017
ETAPE 5	Expertise des candidatures reçues	8 au 29 septembre 2017
ETAPE 6	Avis du CS sur les expertises	Octobre 2017
ETAPE 7	Validation du ou des projets par le CG	7 novembre 2017

Les informations et **dossiers à télécharger** sont disponibles
sur le site Internet de la Fondation de l'Avenir : <http://www.fondationdelavenir.org>

DATE LIMITE D'ENVOI : 1^{er} Septembre 2017

Contact : Rémi POILLERAT au 01 40 43 23 73 ou par e-mail : RIIS@fondationdelavenir.org

*Tous les dossiers enregistrés feront l'objet
d'un accusé de réception par e-mail sous huitaine.*